



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

logement social

Question écrite n° 73651

Texte de la question

M. Daniel Boisserie attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire, sur les difficultés rencontrées par les conjoints collaborateurs. En effet, participant activement à la vie de l'entreprise, ils ne bénéficient de quasiment aucune prestation sociale. Dans le commerce en particulier, les visites médicales annuelles n'existent pas, ce qui ne leur permet pas de faire reconnaître la pénibilité de leur métier et donc solliciter des aménagements susceptibles de préserver leur santé. De plus, leur cotisation pour la retraite ne leur permettra d'obtenir qu'une faible pension qui ne couvrira pas leurs frais quotidiens. Cette situation inacceptable ne récompense pas le dévouement des conjoints collaborateurs qui gèrent souvent des commerces en zone rurale, offrant des services indispensables à la population. Il lui demande donc quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour améliorer le statut des conjoints collaborateurs.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Boisserie](#)

Circonscription : Haute-Vienne (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73651

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : Commerce, artisanat, consommation et économie sociale

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 février 2015](#), page 833

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)